

## Gardez le contact !

Pensez à informer le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie de tout changement à votre information personnelle ou à votre information d'emploi (y compris les changements de salaire).

Faites-le dès maintenant, en ligne au :

**[www.united-church.hroffice.ca](http://www.united-church.hroffice.ca)**

Ou encore, téléphonez au 1-888-657-4607

ou envoyez un courriel :

**[united-church@hroffice.ca](mailto:united-church@hroffice.ca)**

Vous avez des commentaires, des questions, ou des idées pour notre bulletin ? Veuillez nous contacter au 1-800-268-3781 poste 3161, ou envoyez-nous un courriel : **[4sight@united-church.ca](mailto:4sight@united-church.ca)**

## Membres différés : Signalez-vous!

Connaissez-vous une personne qui a déjà travaillé pour l'Église Unie ? Cette personne a-t-elle maintenu ses informations personnelles à jour auprès du Régime de retraite ? L'adhésion au Régime de retraite est obligatoire, et il se peut que des personnes n'ayant travaillé qu'une courte période de temps pour l'Église ne soient pas au courant qu'elles y détiennent des fonds. Nous tentons de rejoindre ces personnes pour leur donner de l'information sur leur rente. Alors, passez le mot : mettez à jour vos coordonnées pour nous permettre de vous contacter lors de votre retraite ! Téléphonez sans frais au 1-888-657-4607, ou envoyez un courriel : **[united-church@hroffice.ca](mailto:united-church@hroffice.ca)**

080199 



L'Église Unie du Canada  
The United Church of Canada

## Faites l'addition!

Morneau Sobeco, le fournisseur de service pour la gestion du Régime de retraite de l'Église Unie, a posté aux membres leur Relevé annuel de prestations de retraite. Ce relevé personnalisé est accompagné du « Guide 2008 du Relevé annuel de prestations de retraite » qui a été conçu pour vous aider à comprendre le calcul de votre rente, et la façon dont les crédits de chaque année s'accumulent pour vous fournir un revenu de retraite.

### Accumulation de pension

Votre rente de retraite annuelle n'est pas basée sur vos contributions au régime, mais sur des prestations déterminées par vos gains admissibles\* (donnant droit à une pension) et par le nombre d'années où vous êtes éligible à contribuer au régime de retraite. Pour chaque année de contribution au régime, 1,7% de vos gains admissibles s'ajoutent au montant annuel de rente auquel vous aurez droit à la retraite.

\* Pour les membres du personnel ministériel qui reçoivent une allocation logement (ou qui vivent dans un presbytère), les gains admissibles équivalent au salaire plus 40%. Pour le personnel laïque, les gains admissibles équivalent au salaire seulement.

Le Guide explique, à titre d'exemple, que pour 50 000\$ de gains admissibles le crédit de pension pour une année de travail dans l'Église Unie se calcule ainsi :  $50\ 000\$ \times 1,7\% = 850\$$ . Ainsi donc, si vous n'aviez été membre du Régime de retraite de l'Église Unie que pour une seule année, le montant annuel de pension que vous recevriez à la retraite serait de 850\$.

### Prestations déterminées

Le régime de pension à prestations déterminées fait en sorte qu'il est relativement aisé de calculer la valeur de votre rente annuelle de retraite. En utilisant la formule des 1,7% de gains admissibles mentionnée plus haut, additionnez simplement les crédits de pension année après année. Sur le relevé que vous avez reçu par la poste, vous verrez à la première page sous le titre « Rente annuelle » le montant de pension accumulée par vos années de travail dans l'Église depuis le 31 décembre 2006. Le montant de l'année en cours est ensuite ajouté à ce montant accumulé, et le montant qui en résulte constitue la rente annuelle de retraite que vous recevriez si votre adhésion au régime devait se terminer en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Séminaires de préparation à la retraite

Susan Jones sera sur la route cet automne pour offrir des séminaires d'information sur la retraite. Elle sera dans le Synode de Hamilton le 7 octobre 2008. Plus tard, du 25 au 28 novembre, elle se rendra au *Calling Lakes Centre* de Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan. Les séminaires pré-retraite sont des sessions de formation faisant état des changements qui s'appliquent aux avantages sociaux des retraités-es. Vous y recevrez également des informations sur le régime et des conseils pour mieux vous préparer à la retraite. Ces séminaires ne sont pas destinés qu'à ceux et celles qui s'apprentent à prendre leur retraite, mais peuvent être également utiles à toute personne désirant savoir ce qui l'attend, bien planifier l'avenir et se préparer adéquatement. Si vous désirez offrir un de ces séminaires dans votre région, veuillez contacter le ou la responsable de la retraite dans votre consistoire ou le ou la responsable du personnel de votre synode.

## Votre opinion ?

Le Conseil de retraite est intéressé à savoir si le Relevé annuel de retraite, le Rapport annuel et le bulletin Prévoir répondent à vos besoins d'information en tant que membres du régime. Notre but est de vous renseigner de manière pertinente et conviviale. Pour évaluer votre niveau de satisfaction, nous ferons prochainement un sondage par téléphone auprès d'un groupe de membres choisis au hasard. Si vous désirez nous faire parvenir vos commentaires sur l'information que vous recevez concernant votre rente de l'Église Unie, n'hésitez pas à nous appeler au 1-800-268-3781, poste 3161, ou envoyez-nous un courriel : [4sight@united-church.ca](mailto:4sight@united-church.ca)

080199 

## Valeur réelle

Le montant accumulé de la rente n'est pas exactement l'addition des crédits de pension une année après l'autre, puisque le régime est périodiquement bonifié, ce qui ajoute aux montants des années passées. Ces calculs sont complexes mais ils sont basés sur le Statement of Beliefs and Guiding Principles (Convictions et principes directeurs) du Régime de retraite qui stipule que 'le revenu de retraite du régime doit maintenir sa valeur réelle à long terme, dans la mesure où les fonds sont disponibles'. Ces améliorations périodiques sont apportées au régime lorsque les fonds permettent de couvrir les obligations qu'elles entraînent.

## Effet à long terme

Lorsque des augmentations s'ajoutent aux rentes accumulées dans le passé, il est important de se rappeler qu'elles aussi ont un impact pour l'avenir. Les membres actifs et à la retraite qui bénéficient d'une mise à jour de leur rente au cours d'une année où ils contribuent au régime de retraite continuent de bénéficier d'un niveau de rente bonifié dans le futur. Ainsi, la plus petite augmentation apportée aujourd'hui signifie que tous / toutes les retraités-es en bénéficieront pendant toute la période de leur pension. Avec le temps, celle-ci pourra se chiffrer globalement à des millions de dollars puisqu'elle s'applique à tous les retraités-es.

## Prévision de rente

À ce jour, la rente de retraite a été bonifiée régulièrement. Dans une large mesure, cela a été possible grâce à la gestion prudente du Conseil de retraite et de ses autres comités. Le moyen le plus simple de calculer votre rente, en supposant que vous demeuriez membre actif du Régime de retraite de l'Église Unie, est de vous rendre sur le site Web du Centre de retraite et d'avantages sociaux – [www.united-church.hroffice.ca](http://www.united-church.hroffice.ca) – et de vous servir de l'Outil de projection de la rente qui s'y trouve. Ouvrez une session en vous servant de votre numéro d'employé-e et de votre mot de passe, sélectionnez Régime de retraite du menu qui se trouve à gauche de l'écran, et cliquez sur Outil de projection de la rente. Suivez les directives qui vous sont fournies ou référez-vous aux étapes décrites dans votre Guide.

